Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A209-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A209

OBJET : Politique culturelle - Acquisition d'un ensemble d'œuvres de Paul Cézanne et de documents sur le peintre

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CONTE Marie-Ange – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – DECARA Yannick – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINDE André – HAMARD OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JOUVE Mireille – LECLERC Jean-François – LICCIA Marcel – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik – MICHEL Claude – MOHAMMEDI Amaria – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RENAUDIN Michel – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TERME Françoise – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – BOYER Michel donne pouvoir à ARNAUD Christian – BRAMI Helliot donne pouvoir à SUSINI Jules – BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte – CHARDON Robert donne pouvoir à PELLENC Roger - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELOCHE Gérard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine – LAFON Henri donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane – LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia – PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick – POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel – SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – SLISSA Monique donne pouvoir à ORCIER Annie – TAULAN Francis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pourvoir : AGOPIAN Jacques – CASSAN René – DE PERETTI François-Xavier – DEVAUX Pierre – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – LAGIER Robert – LONG Danielle – MEDVEDOWSKY Alexandre – NICOLAOU Jean-Claude – QUARANTA Alain – ROUGIER Jacques – TONIN Victor

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

12_03

DGA CULTURE ET SPORT
Direction de la Culture
Musée Granet
DP/MdO

CONSEIL DU14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Politique culturelle

Objet : Acquisition d'un ensemble d'œuvres de Paul Cézanne et de documents sur le peintre.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé par cette délibération de procéder à l'acquisition d'un ensemble d'œuvres (peinture et gravures) de Paul Cézanne et de documents sur le peintre d'une valeur de 300 000€.
Ces œuvres et documents précieux seront inscrits à l'inventaire du Musée Granet.

Exposé des motifs :

Il s'agit d'un ensemble d'œuvres de Paul Cézanne, de documents et de livres de bibliophilie rares, proposé à la vente par l'antiquaire Richard Vidal-Naquet. Cet ensemble comprend particulièrement deux œuvres remarquables motivant, à elles seules, le prix demandé.

Il s'agit d'un petit tableau de jeunesse, vers 1860, représentant une *Fillette en train de dessiner* qui peut être rapproché des plusieurs tableaux des débuts du peintre. Ce tableau inédit, inconnu du catalogue raisonné de John Rewald, possède une origine aixoise et se trouve être un des très rares tableaux restés à Aix depuis plus de 150 ans. Son historique confirme son authenticité car il fut la propriété de Rose Cézanne, sœur du peintre. Un certificat autographe de 1913 par Maxime Conil, avocat au barreau d'Aix et beau-frère de Cézanne, atteste de cette origine. Cézanne qui était aussi le parrain de sa sœur Rose lui a donné ce tableau qu'elle conserva jusqu'à sa mort en 1909. L'œuvre fut achetée par Emmanuel Belval (fondateur de la première Société Paul Cézanne, président des Amis des arts et membre de l'Académie d'Aix), collectionneur aixois important, et resta dans sa famille. Un carnet de dessin de jeunesse de Cézanne conservé au département des arts graphiques du Louvre contient un dessin préparatoire à ce tableau, qui en atteste encore le pedigree et la datation.

La deuxième œuvre est la plaque gravée par Cézanne en septembre 1873 chez le docteur Gachet, amateur d'art et ami des impressionnistes. Les gravures de Cézanne sont rares car il n'a pratiqué cette technique qu'à l'époque où il fréquentait le docteur Gachet avec son ami Camille Pissarro. Les cuivres travaillés par Cézanne ne sont conservés qu'à très peu d'exemplaires. Cette plaque de cuivre gravée puis, plus tard, dorée à l'or, représentant un portrait de jeune fille, a été enchâssée dans la couverture d'une biographie de Cézanne par Ambroise Vollard, marchand, collectionneur, éditeur d'art. Il semblerait que cet ouvrage ait été l'exemplaire personnel de Vollard.

Trois gravures de Cézanne, deux états d'un *Autoportrait au béret devant son chevalet* et le carton d'invitation original à la deuxième exposition Cézanne d'Ambroise Vollard appartiennent à cet ensemble. Une gravure de Jacques Villon d'après les *Joueurs de cartes* et une aquarelle d'Albert Lebourg ayant appartenue à la collection d'Emmanuel Belval, complètent la liste des œuvres.

Les livres qui appartiennent à cet ensemble, se rapportant tous à l'œuvre cézannienne, sont, pour la plupart, des ouvrages de bibliophilie. *Souvenirs sur Paul Cézanne* d'Emile Bernard date de 1912. Trois exemplaires rares de la biographie qu'écrivit Ambroise Vollard, parue en 1914, illustrés de 2 similigravures en couleurs et de 163 héliogravures en noir et blanc, sont complétés par *Les Réincarnations du père Ubu* (1925) avec un portrait de l'auteur, A. Vollard, par Georges Rouault et le *Catalogue complet des éditions Vollard* (1930) avec un portrait gravé à l'eau-forte par Raoul Dufy. Deux exemplaires de la biographie de Cézanne éditée par Bernheim-Jeune (1914) contiennent une eau-forte de Cézanne (*Ferme à Auvers-sur-Oise*) et des lithographies originales de Vuillard, Bonnard, Maurice Denis, Roussel, Vallotton, Maillol. Les 3 livres biographiques sur Cézanne

par Joachim Gasquet (1921) et Georges Rivière (1923) [2 exemplaires] sont des livres de référence (la première édition du texte de Gasquet n'a été tirée qu'à 250 exemplaires – les 2 ouvrages de Georges Rivière ont en frontispice une gravure de Cézanne : *Portrait du peintre Armand Guillaumin au pendu*). Plus récents, *Cézanne, sa vie son œuvre, son amitié pour Zola* écrit en 1939 par John Rewald, le *Tombeau de Cézanne* édité par la Société Paul Cézanne à Paris en 1956, non moins importants pour les études et recherches cézanniennes, les catalogues raisonnés d'Adrien Chappuis pour l'œuvre graphique et de John Rewald pour les peintures, complètent cet ensemble remarquable. (Cf. annexe 1)

Il convient de noter que :
- la commission politique et équipements culturels réunie le 14 novembre 2012 a émis un avis favorable à cette proposition d'acquisitions ;
- la Commission scientifique régionale d'acquisition du Ministère de la Culture, Direction régionale des Affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, réunie le 11 décembre 2012, a émis un avis favorable à l'entrée de ces œuvres dans les collections du Musée Granet.

Ces œuvres seront intégrées au musée en tant que collection d'étude qui devra être documentée par la suite.

Visas :

VU l'exposé des motifs :

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'avis de la Commission Culture en date du14 novembre 2012 ;

VU l'avis favorable de la Commission scientifique régionale d'acquisition du Ministère de la Culture-Direction régionale des Affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 12 décembre 2012 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012;

Dispositif :
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'acquisition de cet ensemble remarquable d'œuvres de Cézanne, de gravures et de livres constituant une rare documentation sur l'artiste.
- **AUTORISER** Madame le Président à solliciter des subventions auprès des collectivités territoriales ou de l'Etat pour cette acquisition ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces acquisitions ;

- **AFFECTER** les œuvres, gravures, livres cités en annexe aux collections permanentes du musée Granet ;
- **DIRE** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits en section d'investissement du chapitre 332-2161 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1 : LISTE DES ŒUVRES, GRAVURES ET DOCUMENTS

1/ Paul Cézanne, plaque de cuivre gravée dorée à l'or, enchâssée au verso de la première page de couverture de l'exemplaire personnel d'Ambroise Vollard (n° 146), In-4° sur papier japon (intitulée par le vendeur « Le Livre au Cézanne d'Or »), reliure signée Lavaux, Paris, 1915. Gravée par Cézanne à Auvers-sur-Oise dans l'atelier du docteur Gachet en septembre 1873, signée à l'envers en bas à gauche « P. Cézanne 1873 ».

2/ Paul Cézanne, *Fillette en train de dessiner* (appelée par le vendeur « Le Portrait de Rose Cézanne dessinant ») vers 1859-1860, huile sur toile marouflée sur carton 19 x 16 cm.

3/ Paul Cézanne, *Autoportrait au béret devant son chevalet*, lithographie originale en noir et blanc sur papier vergé filigrané « MBM », commanditée et éditée par Ambroise Vollard en 1896. Cadre doré de style Louis XV. (N° 8 liste d'œuvres et livres de la facture du 26 juillet 2012).

4/ Paul Cézanne, *Autoportrait au béret devant son chevalet*, lithographie originale, tirage en gris sur papier vergé filigrané « MBM », commanditée et éditée par Ambroise Vollard en 1896. Cadre doré.

5/ Carton original d'invitation pour la 2° exposition de Cézanne à la galerie Vollard, 6 rue Laffitte à Paris, du lundi 9 mai au vendredi 10 juin 1898 (dimanche et fêtes exceptées). Illustré par une lithographie sur papier vergé représentant des Baigneuses de Cézanne (au verso figure la liste des tableaux exposés). Edité par André Marty et Henri Floury, 1 bd des Capucines à Paris.

6/ Jacques Villon, *Les Joueurs de cartes* (d'après la composition de Cézanne conservée au Metropolitan Museum de New York), aquatinte, 1929, n° 6/200 et contresignée par Jacques Villon. Provenance : vente Christie's, Rockfeller Plaza, New York. Cadre ancien en bois sculpté de style Louis XIV.

7/ Albert Lebourg (1849-1928), *Paysage fluvial*, aquarelle signée et dédicacée « A Monsieur Belval ». Au dos est collée l'étiquette de la vente, en 1942 à Aix-en-Provence, des collections d'Emmanuel Belval, fondateur de la première Société Cézanne en 1924, président des Amis des Arts à Aix-en-Provence en 1928, membre de l'Académie d'Aix.

LIVRES :

8/ Emile Bernard, *Souvenirs sur Paul Cézanne*, Société des Trente, 1912, Albert Messein, 19 quai Saint-Michel, tiré à 530 exemplaires, exemplaire n° 27 sur papier japon. (N° 10 liste d'œuvres et livres de la facture du 26 juillet 2012).

9/ Ambroise Vollard, *Paul Cézanne*, édité par A. Vollard, 1914, In 4°, eau-forte originale de Cézanne en frontispice, exemplaire n° 169 (un des 250 exemplaires en vélin à la forme avec le filigrane « Paul Cézanne », reliure brochée d'origine. L'illustration de couverture représentant des baigneuses est lithographiée.

10/ Ambroise Vollard, *Paul Cézanne*, édité par A. Vollard, 1914, In-4°, eau-forte originale de Cézanne en frontispice, reliure en demi-maroquin vert à coins (signée Hiltbrunner), tête dorée. Manquent la couverture brochée et la page de justification.

11/ Ambroise Vollard, *Paul Cézanne*, édité par A. Vollard à Paris, 1914, exemplaire n° 714/1000, un des 650 exemplaires sur papier teinte. En frontispice, eau-forte originale de Cézanne, signée et datée « P. Cézanne 1873 », 2 similigravures en couleurs, 163 héliogravures en noir et blanc dont 56 hors textes. Cet exemplaire est enrichi d'un dessin à la mine de plomb représentant la tête de Vollard (de profil) ainsi que d'un envoi autographe à l'encre de ce dernier à son ami et compatriote réunionnais, le peintre et poète Georges François (Saint-Denis, 1869-1933), reliure en demi-chagrin à coins.

12/ Ambroise Vollard, *Les Réincarnations du père Ubu*, avec un portrait de l'auteur par Georges Rouault, édition originale, Le Divan, 27 rue Bonaparte, Paris, 1925. Avec envoi autographe de Vollard à André Salmon.

13/ Catalogue complet des éditions Vollard, éditions le Portique, 99 bd Raspail, Paris VIe, 1930, tiré à 625 exemplaires numérotés, exemplaire n° 400 sur vergé de Rives, en frontispice, portrait à l'eau-forte d'Ambroise Vollard par Raoul Dufy.

14/ Bernheim-Jeune, *Paul Cézanne*, Paris, 1914, Grand In-4°, tiré à 600 exemplaires, exemplaire n° 161, un des cent sur vélin d'Arches. Textes d'Octave Mirbeau, Théodore Duret, Léon Werth et Frantz Jourdain. Illustré de 7 estampes originales : en frontispice, une eau-forte de Cézanne représentant une ferme à Auvers-sur-Oise et six lithographies originales réalisées en hommage à Cézanne par Edouard Vuillard (portrait de Cézanne) ; Pierre Bonnard (baigneurs) ; Maurice Denis (nature morte) ; Ker Xavier Roussel (baigneurs) ; Félix Valloton (baigneurs) ; Aristide Maillol (femme nue : projet d'une fontaine en hommage à Cézanne).

15/ Bernheim-Jeune, *Paul Cézanne*, Paris, 1914, Grand In-4°, tiré à 600 exemplaires, exemplaire n° 166 (un des cent sur vélin d'Arches).

16/ Joachim Gasquet, *Cézanne*, les éditions Bernheim-Jeune, 25 bd de la Madeleine, Paris, 1921, édition originale, tirée à 250 exemplaires, exemplaire n° 33 (un des cent sur papier Japon).

17/ Georges Rivière, *Le Maître Paul Cézanne*, Henry Floury éditeur, 2 rue Saint-Sulpice, Paris VIe, 1923, édition originale tirée à 75 exemplaires sur papier japon et contenant une épreuve avant la lettre de la couverture, exemplaire n° 1. Les 75 exemplaires sont enrichis d'une eau-forte originale de Cézanne représentant le *Portrait du peintre Armand Guillaumin au pendu*.

18/ Georges Rivière, *Le Maître Paul Cézanne*, Henri Floury éditeur, Paris, 1923, édition originale, exemplaire relié en vélin, tête dorée. La couverture est ornée d'une peinture à l'huile anonyme, réalisée vers 1930 (?), représentant le portrait de Cézanne.

19/ Tombeau de Cézanne, édition originale, exemplaire n° 1694/2000, imprimé le 23 octobre 1956 par la Société Paul Cézanne, Palais du Louvre, Paris.

20/ Adrien Chappuis, *The Drawings of Paul Cézanne : A Catalogue raisonné*, édité chez Abrams à New York, 2 tomes. (N° 21 liste d'œuvres et livres de la facture du 26 juillet 2012).

21/ John Rewald, *Cézanne, sa vie, son œuvre, son amitié pour Zola*, Albin Michel éditeur, 1939. Edition originale enrichie d'un envoi autographe de John Rewald à Monsieur Léon Mouche.

22/ John Rewald, *The Paintings of Paul Cézanne, a catalogue raisonné*, Harry N. Abrams, Inc. Publishers, New York, 2 tomes. (N° 11 liste d'œuvres et livres de la facture du 26 juillet 2012).

2012_A209

OBJET : Politique culturelle - Acquisition d'un ensemble d'œuvres de Paul Cézanne et de documents sur le peintre

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

19 DEC. 2012